

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social — 1, rue du Caporal Corbi à Casablanca, le :

VENDREDI 06 JUIN 2014 À 09H00

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2013, et approbation desdits comptes;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 173 448 890,13 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2013.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats

 Bénéfice net comptable
 173 448 890,13 DH

 Report à nouveau sur exercice antérieur
 33 395 228,37 DH

 Solde
 206 844 118,50 DH

 Dividendes proposés
 (-) 138 157 550,00 DH

 Solde
 68 686 568,50 DH

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 138 157 550,00 dirhams, soit 5,00 dirhams par action et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué soit 68 686 568,50 dirhams.

Mis en paiement à compter du 7 juillet 2014 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour 20 050 Casablanca - Maroc Grant Thornton

47, rue Allal Ben Abdellah Casablanca - Maroc

Aux actionnaires LESIEUR CRISTAL Casablanca

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société Lesieur Cristal et de ses filiales (Groupe Lesieur Cristal) au 31 décembre 2013, comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres, l'état de flux de trésorerie, ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1 461 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 125 millions.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du groupe Lesieur Cristal constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que la société dispose d'un crédit de TVA structurel qui s'élève à MAD 338 millions au 31 décembre 2013 contre MAD 328 millions au 31 décembre 2012. Nous noterons toutefois que la Loi de Finances 2014 a acté le principe de remboursement du crédit de TVA dont les modalités devraient être précisées ultérieurement par voie de décret. La société a procédé, conformément aux normes IFRS, à l'actualisation de ce crédit de TVA.

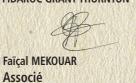
Casablanca, le 29 avril 2014

ERNST & YOUNG

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Abdeslam BERRADA ALLAM Associé



CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Hicham BELMRAH pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société LESIEUR représentée par M. Romain NOUFFERT pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur M. Gabriel KRAPF et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes de

FIDAROC GRANT THORNTON
SARL au capital de 1.000.000 de DH
Siège social - 71, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
représentée par M. Faïçal MEKOUAR

ERNST & YOUNG
SARL au capital de 2.000.000 de DH
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
représentée par M. Abdeslam BERRADA ALLAM

pour une période statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

et

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.:



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour 20050 Casablanca - Maroc Grant Thornton

47, rue Allal Ben Abdellah Casablanca - Maroc

Aux actionnaires LESIEUR CRISTAL Casablanca

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LESIEUR CRISTAL S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.457.191.374,2 dont un bénéfice net de MAD 173.448.890,13.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LESIEUR CRISTAL S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que la société dispose d'un crédit de TVA structurel qui s'élève à MAD 338 millions au 31 décembre 2013 contre MAD 328 millions au 31 décembre 2012. Nous noterons toutefois que la Loi de Finances 2014 a acté le principe de remboursement du crédit de TVA dont les modalités devraient être précisées ultérieurement par voie de décret.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 29 avril 2014

Associé

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR Associé

